

# La Roquebrussanne en direct avec les États-Unis



**Les élus roquiers, accompagnés du sénateur et de la députée, se sont entretenus avec des élus, journalistes et familles ayant contribué à mieux connaître les deux soldats américains morts au village.** (Photos J. H.)

Le 18 août 1944, les troupes américaines délivraient la commune de l'occupation nazie. Une libération qui coûta la vie à Raymond Smith et Kenneth Fountain, soldats de la 3<sup>e</sup> division d'infanterie de l'US Army, fauchés par une mitrailleuse postée à la chapelle Notre Dame.

Le 17 août 2019, puis l'été dernier, le destin tragique de ces hommes, natifs de Cincinnati et de Plattsburgh, et surtout la recherche de leurs descendants, avaient été longuement évoqués dans nos colonnes (1).

Mercredi, si la commémoration n'a pu se tenir en présence de la population, le maire, Michel Gros, et une

partie de ses conseillers, dont Bryan Jacquin, adjoint à la communication, ont salué la mémoire des deux jeunes Américains en organisant une visioconférence avec une des familles des disparus et quelques intervenants américains (2).

Très touchée, la descen-

dante de Raymond Smith a ainsi pu mesurer à quel point la municipalité roquière perpétuait le souvenir de son aïeul, tombé loin de sa terre natale.

L'événement a également été couvert par *The Cincinnati Enquirer*, journal quotidien de l'Ohio, et au Ken-

tucky. Plus localement, et en présence de la députée Valérie Gomez-Bassac et du sénateur André Guiol, deux gerbes ont été déposées par le maire sous les plaques évoquant le sacrifice des deux soldats.

**J. H**



**Dépôt de gerbe sous la plaque commémorative.**

1. Pierre Pillet et Marcel Gazo ont réalisé un fastidieux travail de recherche des familles des deux garçons.

2. Parmi les personnes en simultané des USA : Laura Albrecht, arrière-petite-nièce de Raymond Smith ; Christopher Rosenquest, maire de Plattsburgh, et Bernadette Hodges, journaliste du *Cincinnati Enquirer*.

À La Roquebrussanne : les associations patriotiques, le major Berger, de la gendarmerie, et les conseillers municipaux (adultes et jeunes).